

RÉSOLUTION DE L'ICCAT SUR LA MER DES SARGASSES

RAPPELANT la Résolution 05-11 qui demandait au Comité permanent pour la recherche et les statistiques (« SCRS ») d'examiner les informations et les données disponibles et accessibles sur l'état du *Sargassum* pélagique, ainsi que son importance écologique pour les thonidés et les espèces apparentées ;

RECONNAISSANT qu'il existe de nouvelles informations importantes sur le *Sargassum* et sur la mer des Sargasses ;

CONSTATANT en outre que l'Accord des Nations unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs préconise la protection de la biodiversité dans l'environnement marin, et renvoie à la nécessité de tenir compte des considérations écosystémiques ;

NOTANT en outre que la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) a déjà intégré des considérations écosystémiques dans la gestion des pêcheries ;

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE DÉCIDE CE QUI SUIT :

1. Le SCRS examinera les données et informations disponibles sur la mer des Sargasses et son importance écologique pour les thonidés et espèces apparentées et pour les espèces écologiquement voisines.
2. Le SCRS communiquera en 2014 une actualisation du travail réalisé dans ce domaine et adressera en 2015 ses conclusions à la Commission.